

# Commune de LA GENEYTOUSE

## Registre des délibérations du Conseil Municipal

**Délibération n°2013-51 en date du 24/09/2013 portant rectification de la délibération n° 2013-22 en date du 11/04/2013 portant réalisation d'un emprunt bonifié pour financer les travaux de mise en accessibilité aux personnes à mobilité réduite de l'école primaire :**

Le Conseil municipal de La Geneytouse s'est réuni à la mairie le 24 Septembre 2013, à 20H30 suivant convocation en date du 19 Septembre 2013, sous la présidence du Maire, M. Jean-Claude LEBLOIS.

Mme DUFOUR Aurore a été élue secrétaire de séance.

Membres	Présents	Représentés	Votants	Exprimés	Pour	Contre
15	12	1	12	13	13	0

Présents : MM. LEBLOIS Jean-Claude, DESROCHE Roger, PASQUET Christophe, COUSTY Gilles, BERGER Thierry, HARGE Andrée, DUFOUR Aurore, PAGO Corinne, BABAUDOU Pascal, DUCHEZ Michel, FAUCHER Alain, GILLES Dominique.

Représentée : Mme ALAMARGOT Sylvie procuration à DUFOUR Aurore.

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'une erreur a été commise dans la rédaction de la délibération n°2013-22, en date du 11/04/2013, portant réalisation d'un emprunt, bonifié par le département, pour financer les travaux de mise en accessibilité aux personnes à mobilité réduite de l'école primaire. En effet le taux d'intérêt après bonification est de 1,45 % au lieu de 1,40 %.

Sur proposition du maire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

**DECIDE** de modifier sa délibération n°2013-22 du 11/04/2013, précédemment citée, en ce sens que le prêt contracté auprès de la Caisse d'Epargne du Limousin aura un taux d'intérêt de 1,45 % après bonification.

**PRECISE** que les autres termes de la délibération n°2013-22 du 11/04/2013 restent inchangés.

A La Geneytouse, le 26 Septembre 2013



Le Maire  
Jean-Claude LEBLOIS